



**DECISION MUNICIPALE N°087/DM/C /MROU /SG/2019 PORTANT ANNULLATION
D'UNE DECISION D'ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE**

Le Maire de la Commune de Mindourou
Officier de l'Ordre du Mérite Camerounais
(Autorité Contractante)

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés publics ;
Vu l'Arrêté N°007/A/MINMAP/SG/DAG du 24 Mai 2013 portant création des Commissions internes de passation des marchés publics auprès de certaines Communes ;
Vu la Décision N° 0051/D/MINMAP du 19 Février 2015 constatant la composition des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;
Vu l'Arrêté N° 00258/A/MINATD/DCTD du 08 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur ZENGLE NTOUH RICHARD au poste de Maire et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 Septembre 2013 dans la Commune de Mindourou, Département du Haut-Nyong ;
Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/C.MROU/CIPMP/2019 du 21/01/2019 pour l'exécution des travaux de construction de blocs de salles de classe dans certains établissements scolaires de la Commune de Mindourou, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est, Lot 2 ;
Vu le procès-verbal de la 6ème session de la CIPM sur l'examen du rapport de la sous-commission d'analyse des offres en date du 21 mars 2019 ;
Vu la décision d'attribution N°006/DM/C/MROU/SG/CMP/2019 du 25 mars 2019 ;
Vu la mise en demeure adressée à l'entreprise ETS CONFORT et notifiée au bureau du courrier communal le 08/08/2019 ;
Vu le procès-verbal d'évaluation de la mise en demeure sus visée en date du 09/09/2019 ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 101(4) du Code des Marchés Publics, la décision d'attribution N°006/DM/C/MROU/SG/CMP/2019 du 25 mars 2019 relative à l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école primaire publique de DJOUYAYA est annulée pour cause de non souscription de la lettre-commande y afférente par l'entreprise attributaire **ETS CONFORT Tel 679397863 BP 118 BERTOUA.**

Article 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /.

Ampliations :

- ARMP-EST/BTA
- DDMINMAP/HN
- PCIPM/MROU

Mindourou, le 09 SEPT 2019
Le Maire

S. M. Zengle Ntuh Richard